



Deuxième édition
Du 29 juin au 1^{er} septembre 2019

RÈGLEMENT ET CANDIDATURES

Les Rencontres photographiques du Trièves sont organisées par l'association Artistes associés du Trièves.

Au cours de l'été 2018, les Rencontres ont présenté dix-sept expositions et diverses animations dans près d'une dizaine de localités du Trièves,

La deuxième édition des Rencontres photographiques du Trièves souhaite attirer un large public. Elle sera placée sous le signe de la variété des thèmes abordés. Elle proposera un nombre d'expositions et d'événements plus important que l'édition de 2018.

Nous vous remercions par avance pour l'intérêt que vous portez à cette manifestation.

Dossier de candidature

Les Rencontres photographiques du Trièves n'imposent pas de thème particulier pour son édition 2019.

Les candidats devront fournir des tirages ou fichiers représentant l'intégralité de la série proposée à l'exposition et un texte de présentation de la série photographique (*ce texte sera utilisé pour la promotion de l'exposition*).

Ils devront préciser quel sera le **format des photos exposées** et le **support choisi pour les exposer** (sous cadre, sur Dibon, sur pvc, etc.). Les exposants bénéficieront **de 3 m à 30 m de linéaire**. Certaines images pourront être placées en extérieur.

Le candidat est invité à préciser le type de tirage qu'il adoptera pour l'exposition, ainsi que les éventuelles modalités d'accrochage. Tout choix non conventionnel (tirage imprimante, photocopie, projection, etc.) devra être explicité et justifié dans le dossier.

L'envoi des images du dossier de candidature se fera

- si vous travaillez en numérique, sous forme de fichiers au format Jpeg sur CD ou via le service de transmission de fichiers WeTransfer.com (taille grand côté 900 px ou taille de fichier de 2 mo maximum),
- si vous travaillez en argentique, sous forme de tirage papier (format 18 x 24 cm). Il est nécessaire de nous indiquer, dès votre candidature, le format final des tirages d'exposition.

Les artistes doivent être pleinement auteurs de leurs photographies et disposer de toutes les autorisations nécessaires au regard du droit à l'image.

Les photographes sélectionnés s'engagent à exposer une **série d'images aboutie** conforme en nombre à ce qui a été annoncé et conforme en qualité aux photographies présentées au jury de sélection.

La **date limite de réception** des dossiers de candidature est le **31 janvier 2019**

Sélection

Le jury est composé de professionnels du monde de la photographie ainsi que des organisateurs des Rencontres.

Leurs décisions seront souveraines et sans appel, sur la base de présentations anonymes. Les rejets de dossiers n'auront pas à être motivés.

Tous les photographes ayant présenté un dossier seront informés avant le **28 février 2019** de la décision du jury par email.

En cas de désistement du lieu d'exposition, il n'y aura pas de recours possible de la part de l'exposant sélectionné.

Défraiement

Les photographes exposant ne pourront prétendre à **aucun défraiement** (transport, hébergement, repas, tirages, passe-partout, encadrement...).

Communication

L'association Artistes associés du Trièves s'engage à n'utiliser les images fournies par les photographes sélectionnés pour les Rencontres photographiques du Trièves que dans un but de promotion des expositions. Le photographe précisera quelles images il souhaite voir mises en avant.

L'association s'engage à ne pas utiliser les images des photographes non sélectionnés sans leur accord.

L'association s'engage à ne pas utiliser les images des photographes sélectionnés autres que celles qu'ils ont choisies dans la rubrique « Autorisation pour utilisation de photographies » sans leur accord.

Les coûts de communication sont à la charge de l'association.

Présentation, transport, accrochage et décrochage

Les œuvres devront être prêtes à être accrochées en accord avec la qualité de tirage et de présentation annoncée par le photographe.

Le photographe installera et décrochera lui-même son exposition. Il pourra bénéficier de l'aide de l'organisateur s'il le souhaite, en accord avec le propriétaire du lieu d'exposition. Le photographe veillera à ce qu'il n'y ait aucune dégradation occasionnée dans le lieu d'exposition.

Le lieu d'exposition est choisi par les organisateurs lors de la répartition de l'ensemble des expositions. Les photographes retenus ne pourront pas refuser le lieu qui aura été choisi pour exposer leur série. Les lieux d'exposition seront regroupés géographiquement et chaque secteur bénéficiera d'un vernissage collectif.

Le transport des photographies exposées est exclusivement à la charge de l'exposant.

Vernissage

Chaque photographe retenu pour les Rencontres photographiques s'engage à être présent au vernissage le concernant à une date encore à déterminer. Les frais de vernissage sont à la charge de l'association.

Ventes

La vente de tirages photographiques est gérée directement par l'artiste sans intervention de l'organisateur. L'artiste reste libre des ventes que, le cas échéant, il pourrait négocier, et de la gestion de ses droits d'auteur. Les photographies vendues devront rester exposées jusqu'à la fin de la manifestation. Aucune utilisation commerciale des œuvres exposées n'est faite par l'organisateur.

Assurance

Chaque exposant assure lui-même ses œuvres, s'il le souhaite. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de détérioration, perte ou vol. L'auteur accepte de prendre ces risques à sa charge. Il renonce en conséquence à tout recours envers les organisateurs pour ces motifs.

FORMULAIRE DE PARTICIPATION

La date limite de réception des dossiers de candidature est fixée au **31 janvier 2019**.

Les dossiers incomplets ne seront pas examinés ! Merci de remplir ce document de manière lisible, et de le scanner ou de l'envoyer sous format pdf si envoi par email.

Renseignements administratifs

Nom	
Prénom	
Nom d'artiste ou pseudo	
Date de naissance	
Adresse complète	
Téléphone	
Mobile	
Email	
Site web	
Profession	

Liste des documents à fournir

L'ensemble du dossier devra nous parvenir

– par la poste, à l'adresse suivante :

Artistes associés du Trièves

chez Michel Cussac

chemin de Prémavour

Longefonds

38930 Clelles

– sous forme numérique à l'adresse

rephtrieves@free.fr

Il devra contenir :

– le bulletin d'inscription dûment rempli et signé,

– un texte expliquant au mieux la démarche photographique,

– la série photographique proposée

À remplir et signer

Je reconnais être l'auteur des photographies de ce dossier d'inscription, en avoir pleinement les droits et, lorsque les personnes photographiées sont reconnaissables, être en mesure de présenter si nécessaire, un document signé m'autorisant à utiliser et reproduire leur image en respect des règles du droit.

Je reconnais être pleinement informé des procédures d'inscription et d'exposition des Rencontres photographiques du Trièves et atteste avoir pris connaissance du règlement.

Date + lieu + mention « lu et approuvé » + signature (conservez une copie de ce document)

Fait le à

Mention :

Signature

Autorisation pour utilisation de photographies

L'autorisation concerne l'utilisation des photographies sur les sites Internet des Rencontres (web, Facebook, Instagram...) ou pour accompagner des articles de presse.

Je soussigné(e),, exposant lors des Rencontres photographiques du Trièves 2019, autorise l'association Artistes associés du Trièves à mettre en ligne, sur le site internet des Rencontres et d'autres supports, les 3 photographies que je mets gracieusement à sa disposition.

Titres des images

1.
2.
3.

Nom des fichiers si différents des titres

1.
2.
3.

Titre de l'exposition dont les images font partie

.....

Facultatif : lien vers le site web ou le blog du photographe

(pourra être cité sur les supports de communication des Rencontres) :

.....

Ces photos serviront à représenter succinctement l'exposition sur le site internet et les supports de communication des Rencontres Photographiques du Trièves 2019.

Elles pourront être utilisées pour une exposition collective et pour la présentation de la manifestation. Dans ce cas, prévoir un second fichier de l'image avec une haute définition.

Court texte de présentation de mon exposition

.....
.....
.....

J'autorise également l'association Artistes associés du Trièves à utiliser ces photographies pour la publication d'articles dans la presse locale, régionale, nationale et/ou spécialisée, en vue de présenter les Rencontres photographiques du Trièves.

OUI – NON (barrer ce qui ne convient pas).

Dans ce cas, prévoir un second fichier de l'image avec une haute définition.

L'association Artistes associés du Trièves s'engage à ne pas utiliser ces images dans un autre contexte, ou si le dossier est refusé pour l'exposition, sans m'en informer.

Fait à, le

Signature